

**Juin 2024**

La mairie sera fermée  
du 1<sup>er</sup> Août au 19 août inclus

Bonjour à toutes et à tous,

Deux parutions par an, c'est ce que nous avons promis : voici donc la version printanière de cette année, celle qui vous amènera les dernières actions de la municipalité, avec le retour du soleil, que nous attendons tous avec impatience.

Parmi vous, certains ont peut-être conservé les numéros de notre petit journal : j'ai l'impression qu'au fil des années, je vous entretiens des mêmes sujets et des mêmes préoccupations, tant les thèmes, à aborder semblent récurrents : l'eau, l'herbe, les trous sur les routes, les déchets, les problèmes de voisinage, le bien-vivre ensemble...

Et pourtant, imperceptiblement, les choses changent : des gens arrivent, d'autres partent (nous allons avoir un recensement de notre population début 2025) et ce ne sont plus les mêmes besoins ; nous faisons évoluer notre façon de consommer l'eau potable qui semblait une ressource inépuisable et que le changement climatique et la loi nous obligent à économiser, tout de moins à utiliser autrement (qui se souvient d'un candidat aux élections présidentielles de 1974, Mr René DUMONT, qui nous avait fait gentiment sourire avec son verre d'eau ?); nos villages, qui vivaient au rythme des récoltes et des paysans, s'endorment doucement l'hiver pour renaître au printemps avec des habitants qui ne veulent plus le bruit et les odeurs de la campagne telle que nous la connaissions ; nous-même ne communiquons plus de la même façon avec les réseaux sociaux qui ont envahi notre quotidien, alors que s'écouter, partager la parole seraient si simples à employer...

Au fil des pages, vous verrez que des travaux importants ont eu lieu à la piscine, que le cimetière a été agrandi, qu'un effort significatif sera fait sur les routes, que notre école va bien,...

Vous verrez que, malgré tout ce qui peut se dire, il fait et il fera bon vivre à Saint Martin...

Bonne lecture à tous

Christian Pair

### **RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU**

Les relevés débuteront cette année dès le mois de juillet. Merci de l'accueil que vous réserverez aux cantonniers.

\*\*\*\*\*

### **MAIRIE**

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75

email : [mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr) / site internet : [www.stmartinlameanne.fr](http://www.stmartinlameanne.fr)

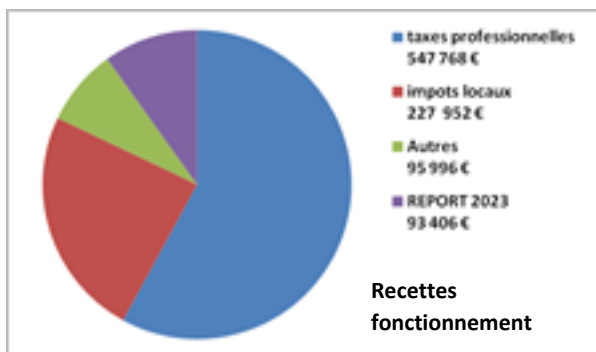


Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

# Le budget

## COMMUNE-BUDGET FONCTIONNEMENT



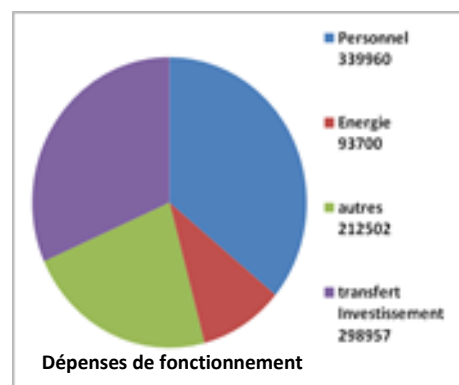
Notre budget de fonctionnement prévisionnel 2024 s'élève à 945 119 €, en baisse de 3,6 % par rapport à 2023.

Notre principale recette reste l'ensemble des taxes professionnelles dues pour la quasi-totalité aux activités hydro-électriques d'EDF.

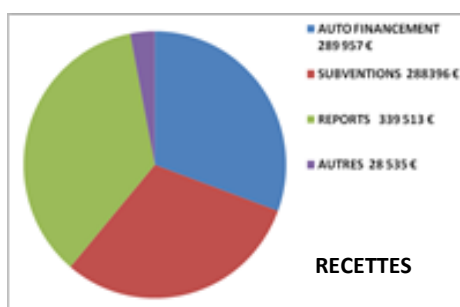
Les taux d'imposition locaux n'ont pas été augmentés par la Commune. Leur augmentation 2024 provient uniquement de la révision de l'assiette par l'Etat, ce qui correspond approximativement au taux d'inflation.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les frais de personnel (339 960 €) ;
- Les coûts d'énergie (93 700 €) qui restent cependant maîtrisés avec l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, ainsi que les travaux réalisés à la piscine afin d'améliorer sa performance énergétique ;
- Les coûts AUTRES (212 502 €) concernent le financement des écoles maternelle et primaire, les assurances, impôts, subventions... ;
- Le solde (298 957 €) est transféré vers le budget Investissements et contribue à financer tous les travaux prévus dans ce domaine.



## COMMUNE-BUDGET INVESTISSEMENT



Le budget investissement prévisionnel 2024 s'élève à 946 402 €, sans recourir à l'emprunt.

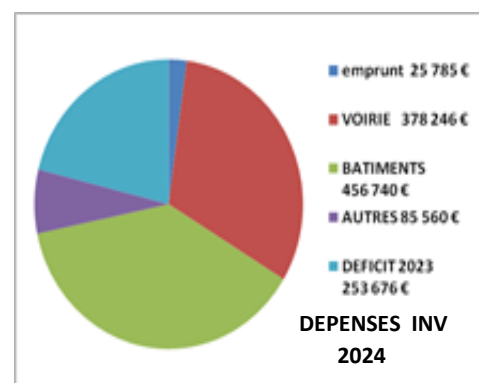
Les recettes proviennent essentiellement :

- de notre capacité d'autofinancement (transfert du budget de fonctionnement) ;
- du report 2023 (budget 2023 non dépensé) ;
- des subventions allouées pour les travaux.

Il est à noter que le total des subventions 2023 et 2024 pour les travaux piscine atteint 290 963 € soit 80 % du coût total des travaux.

Les principales dépenses portent sur :

- 25 785 € de remboursement de l'emprunt 2018 pour la réhabilitation du foyer ;
- 378 246 € pour la voirie (voirie 2023 facturée en 2024 et voirie 2024), ce qui représente un effort significatif ;
- La dissimulation des lignes électriques et téléphoniques à Soumaille ainsi que le remplacement de l'éclairage public par des lampes à LED plus économiques en énergie ;
- 71 397 € pour l'extension du cimetière.



- 456 740 € pour les travaux sur nos bâtiments qui concernent :
  - La réhabilitation de la piscine
  - La réfection du four de Soumaille
  - La réfection des joints des murs Mairie et grange presbytère ainsi que le lancement d'une étude pour améliorer la sécurité incendie dans nos villages

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

En 2023, les relevés de compteur eau ont été anticipés en Août/Septembre afin de faciliter la gestion de la facturation. Les factures 2023 d'eau et d'assainissement portent donc sur 8 mois de consommation pour l'année passée. A partir de 2024, elles retrouveront un rythme normal correspondant à 12 mois de facturation.

#### **EAU :**

Les recettes et dépenses 2024 de fonctionnement s'équilibrent à 82 978 €. Pour cela, les tarifs ont été légèrement augmentés pour faire face, au taux d'inflation et à l'augmentation des coûts liés aux dépenses (énergie, personnel, matériel, ...). Il est à noter que ces coûts restent dans une moyenne basse, comparés à de nombreuses autres communes. Ces tarifs devront cependant continuer à évoluer à la hausse afin de nous permettre de garder en bon état un réseau d'eau vieillissant qui présente encore de nombreuses fuites, parfois difficilement localisables.

En investissement, le budget 2024 s'élève à 153 659 €. Les principales opérations concernant :

- la création d'un nouveau forage de 60 mètres situé près de la CROIX DE BRUNAL. Son coût estimé à 64 090 € est étalé sur les budgets 2023 et 2024. Il est réalisé sans aucune subvention, et devrait être opérationnel dès l'été 2024 si nous obtenons une dérogation d'utilisation de la part de L'Agence Régionale de Santé ;
- notre participation aux frais d'études de la Communauté de communes XVD pour l'établissement d'un Schéma Directeur ;
- l'installation de vannes et compteurs réseaux supplémentaires ainsi qu'un système de télésurveillance pour un coût total de 74 000 €. Ces opérations (étude, vannes, compteurs et télésurveillance) sont subventionnées à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau et le Département.



#### **ASSAINISSEMENT :**

Les budgets 2024 s'élèvent à 65 040 € en Fonctionnement et 229 006 € en Investissement.

Le curage de la station de Soumaille est à prévoir.

## Les travaux achevés

- **Au cimetière.**

L'agrandissement du cimetière est bientôt finalisé. Le repérage des concessions est effectué, la clôture posée, les arbres plantés. Il reste le columbarium à déplacer. La météo pluvieuse a retardé ces derniers travaux



- **A la piscine,** le calendrier des travaux a été respecté. La piscine a ouvert le 4 mars. L'apprentissage de la natation pour le public scolaire ainsi que l'école de natation et les activités d'aquagym ont pu reprendre sans souci dans un cadre agréable. La bâche extérieure sera déroulée dès que le grand bassin sera rempli et chauffé, à la mi-juin. L'ouverture du grand bassin est programmée pour le 29 juin.



Les subventions, qui représentent 80% du montant des travaux, seront appelées d'ici fin juin. Nous avons profité des gros travaux pour rafraîchir les peintures et le hall d'entrée.



## Les travaux en cours et à venir

- **Les travaux de voirie ont été programmés.**

Le budget alloué traduit le choix du conseil municipal de poursuivre l'effort très important initié les dernières années. Ce sont plus de 182 907€ TTC qui ont été budgétés cette année.

Les crédits seront essentiellement consommés pour la rénovation de chaussées très dégradées qui attendent depuis plusieurs années (Terrieux, Le Chazal, Le Buisson, Laval, petits tronçons du chemin de Roumégoux) et pour des travaux de sécurisation au Pic et à Ymont.

Le marché public a été lancé le 17 mai pour des travaux en période chaude dans la mesure où la technique de l'enduit, qui requiert une météo estivale, a été retenue pour plusieurs chaussées.

Le Conseil Départemental de la Corrèze nous apporte son soutien pour un montant de 15 467€.



- **Les travaux de sécurisation de la ressource en eau.**

Le nouveau forage réalisé à proximité de la source BRUNAL a confirmé une ressource intéressante capable de fournir une eau de qualité avec un débit de 36 M3 par jour en période d'été.

Les différentes autorisations d'exploitation sont prévues pour 2025 avec la possibilité d'obtenir une dérogation pour l'été 2024 si la situation le nécessitait.

- **La rénovation des fours.**

Le devis pour la rénovation du four de Soumaille a été signé. C'est l'entreprise Range Cailloux, entreprise lotoise spécialisée dans la restauration en pierre sèche, qui a été retenue.

Le montant des travaux excède la programmation annuelle initialement envisagée. Nous avons travaillé avec le Conseil départemental pour que le projet puisse faire l'objet de financement dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.



Le montant des travaux est de 42 152€ HT. L'aide du conseil départemental s'élèvera à 18 968€ soit 40% du montant HT des travaux.

- **La restauration de la zone humide et notamment des deux parcelles récemment achetées.**



Les travaux dans la parcelle A-653, bénéficiant du régime forestier, ont démarré avec l'abattage individuel des arbres. Le débardage avec des moyens doux sera réalisé fin été 2024.

La parcelle A-646 fera l'objet d'un pâturage, tout d'abord avec des moutons puis avec les vaches de Jean- Marc Quioc. Le suivi est réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN).

Une journée consacrée aux zones humides est d'ores et déjà programmée le jeudi 3 Octobre en partenariat étroit avec le CEN et la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne.

Au programme :

- une intervention sur le thème « pâturage en zone humide et parasitisme »,
- un chantier participatif autour du creusement d'une mare auquel participeront les enfants de l'école,
- une réunion publique le soir, co-organisée avec la communauté

de communes XVD, permettant l'échange sur ce projet et la manière de continuer à œuvrer au-delà de l'appel à projet qui prend fin en décembre 2024.



- **La défense contre l'incendie.**

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUI-H (Plan local de l'urbanisme intercommunal et de l'habitat), notre attention a été attirée sur l'obligation de disposer d'une défense contre les incendies. En effet, aucun permis ne pourra être délivré dans des hameaux ne disposant pas de cette défense.

La municipalité s'est donc engagée dans une étude DECI (défense contre l'incendie). C'est le bureau ALTEREO qui a été retenu. Charge à lui de faire un inventaire de l'existant, des besoins et une proposition d'un programme de travaux.

Tous les agriculteurs seront contactés dans le cadre de cette étude.

- **La mise en œuvre du plan de gestion forestière des sections de Laborie et du Mas de Serre. (Article écrit par Erik Madeleine)**



La commune compte au total 30 Ha de forêts publiques dont la gestion est assurée par L'Office National des Forêts. *25 ha de forêts sont couverts par un aménagement forestier (description et prévision des coupes et travaux de 2021 à 2040). Une parcelle de 5 ha, adjacente aux forêts sectionales de Magnac et du Buisson, a été récemment ajoutée à ce patrimoine boisé et fait actuellement l'objet d'une première coupe d'amélioration, qui sera débordé durant l'été 2024 avec du matériel léger, étant donnée la nature sensible du sol humide.*

Deux forêts sectionales se situent aux abords du stade et de la piscine municipale. Les peuplements forestiers présents sur ces parcelles sont issus de boisements réalisés avec l'aide du Fonds Forestier national entre 1961 et 1963.

- La forêt sectionale de Laborie et le Mas Serre, derrière le stade, représente un peu moins de 8 Ha boisés et exploitables (hors zone humide et emprise de la ligne). La dernière coupe, réalisée sur une partie de sa surface, remonte à 2016. Elle est majoritairement composée de sapins, épicéas et pins sylvestres.
- La forêt de Laborie, à l'est de la route départementale couvre environ 4 Ha et n'a pas été éclaircie depuis 2010. Elle est majoritairement composée de Mélèzes et de Douglas.

Divers feuillus disséminés (Chêne, châtaignier, hêtre, bouleau) diversifient la forêt au sein des peuplements résineux.

Conformément à l'aménagement forestier, ces 2 forêts ont été parcourues et martelées par l'ONF durant l'hiver. Près de 1000m<sup>3</sup> de bois ont été désignés parmi les arbres de moindre qualité ou en état sanitaire dégradé, et vendus au mois d'avril à 2 exploitants forestiers du département. L'objectif de cette coupe est multiple. Elle favorise les plus beaux arbres en leur donnant de l'espace et de la lumière pour qu'ils produisent du bois d'œuvre de haute qualité. Elle génère divers produits bois qui seront transformés par l'industrie locale (papeterie, panneaux agglomérés, emballage, charpente).

Elle permet enfin par un dosage de la lumière au sol de favoriser l'installation de semis pour entamer le renouvellement des peuplements en place, notamment les plus fragiles face au changement climatique : sapins de Vancouver, épicéas et mélèzes du Japon.

A l'occasion des martelages, une trame d'arbres à haute valeur biologique (3 arbres/ Ha en moyenne, morts, sénescents, à cavité, gros bois) a été identifiée par un triangle : ils seront conservés à très long terme pour améliorer la fonctionnalité de l'éco-système forestier et offrir des habitats à certaines espèces.



A l'issue de la coupe, une plantation sous abri est prévue sous les mélèzes du Japon restants. Celle-ci serait réalisée avec une essence expérimentale testée dans le cadre du dispositif Neo Terra financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Union Européenne : le Hêtre d'Orient (*Fagus Orientalis*).

## L'alimentation en eau potable dans les années à venir

Aujourd'hui, l'eau est gérée en régie par la commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence « Eau et Assainissement » sera du domaine exclusif de la Communauté de Communes XVD.

Nos actions, nos réticences, notre volonté de garder un maximum de ressources propres, nos propositions ont amené cette même communauté de communes à revoir sa position quant à la création d'une « usine à eau » sur la Dordogne, avec abandon intégral des ressources locales.

Il n'en reste pas moins que tout ce qui touche à l'eau potable (alimentation, distribution, facturation, suivi des abonnés...) échappera légalement à la commune de St Martin-La-Méanne. Concrètement, les fuites, les changements de compteur, le château d'eau qui disjoncte après un orage, ... ne relèveront plus de notre domaine d'actions.

Plusieurs pistes sont à l'étude actuellement.

Pour pallier nos éventuels besoins en eau du mois d'Août à Octobre (période d'étiage), un raccordement avec le château d'eau de Freygnac via le Syndicat des Deux Vallées est envisagé, avec une majorité de nos ressources conservées. La présidente du syndicat et son bureau étudient notre demande (conjointe avec Saint-Martial-Entraygues) et un plan détaillé de notre réseau lui a été communiqué.

Une deuxième solution pourrait être envisagée avec la création d'un nouveau syndicat nous englobant avec essentiellement les communes du canton de Mercoeur et Monceaux-sur-Dordogne. Cette création est soumise à des contraintes administratives très encadrées (obligation d'avoir l'accord de 2 communes du Cantal et l'autorisation des préfets concernés-Corrèze et Cantal).

En tout état de cause, la facture d'eau augmentera de façon significative à compter de 2026. Affaire à suivre.

## La distribution d'eau potable aujourd'hui

La pression du réseau d'eau délivrée au niveau de votre installation est fonction de plusieurs critères :

- dénivelé par rapport au château d'eau,
- desservie ou non via un surpresseur.

Elle peut également varier en fonction d'autres critères

- consommation d'eau à un instant donné,
- Incident réseau : fermeture/ouverture de vanne, coupure d'électricité/ réenclenchement EDF.

Une pression d'eau trop élevée (supérieure à 3 bars) entraîne une surconsommation d'eau mais peut aussi provoquer des dégâts sur vos équipements domestiques comme par exemple les chauffe-eau électriques, les chaudières, les machines à laver et lave-vaisselle, ...

Pour éviter ces inconvénients, il est fortement recommandé d'installer un limiteur de pression dès la sortie de votre compteur d'eau.

# La qualité de l'eau du château d'eau principal

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : LA CROIX DE BRUNAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	<b>A</b> A : Eau de très bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : A

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CROIX DE BRUNAL, FORAGE DE TRÉMOUILLE, SEYT AMONT, MAISON ROUGE, SEYT AVAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE), soit 226 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT MARTIN LA MEANNE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT MARTIN LA MEANNE » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,6 mg/L Valeur maxi : 2,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0,036 microgramme/L Année prise en compte : 2021

#### Quelques conseils

##### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

##### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

##### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

##### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6 unité pH Valeur maxi : 6,1 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 38,4 micros/cm Valeur maxi : 52,2 micros/cm

#### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 01/03/2024

UDI 019000633

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## Camping Municipal

Par délibération du conseil municipal du 28 mai, il a été décidé de vendre le camping municipal.

La décision a été prise au regard des travaux qu'il est nécessaire de réaliser pour garder l'équipement au niveau des exigences de la clientèle et du temps nécessaire pour en assurer sa gestion.

Deux personnes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt.

La mise en vente sera précédée de la réalisation d'un permis d'aménager indiquant clairement les emplacements réservés aux habitations légères de loisirs (chalet, hutte, lodge...)

## La vie à l'école

Si les beaux jours ne sont pas là pour le signaler, le calendrier s'en charge ! Seulement quelques semaines avant que les écoliers ne soient en vacances... avec, déjà, une année bien remplie derrière eux !



Ils retiennent particulièrement le travail réalisé autour de leur ATE (Aire terrestre éducative) qui leur permet de comprendre le fonctionnement des milieux qui nous entourent... Travail conséquent qui se clôture par une exposition sur l'intérêt de la lutte contre l'eutrophisation, visible à la médiathèque d'Argentat en juin, puis à la fête du livre de Saint-Martin-La-Méanne.

Ils ont apprécié travailler autour des anecdotes recueillies sur les juifs accueillis ici, pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Et leur séjour à Bugeat les 30 et 31 mai est dans toutes les têtes en ce moment !

Mais ce qui les a apparemment le plus marqué est leur passage dans le 13H de France 2, en fin de journal, sur toute une semaine en mars... D'autant qu'ils sont toujours en contact avec le journaliste.

Une nouvelle année riche en découvertes qui se clôture bientôt, avec le départ de 2 CM2 (qui nous manqueront !), et l'arrivée de 5 GS en perspective. Une rentrée avec 17 enfants.

Les 14 élèves et leur maitresse vous souhaitent un bel été à venir !

*Julie LEMAY-Professeur des écoles*

## Renouvellement du label territoire bio-engagé

Pour la quatrième année, la commune a candidaté au label « Territoire bio engagé ».

Le label a été attribué le 12 avril 2024.

22% de la surface agricole est cultivée en agriculture biologique.

42% des aliments servis dans la cantine sont issus d'exploitations en agriculture biologique.

Les inspecteurs qui viennent de rencontrer l'équipe éducative, pour le label « Ecole en démarche de développement durable » ont été très intéressés par les actions conduites à la cantine de l'école : éducation au goût, respect de la loi Egalim, tri des déchets, compostage, jardin.

## Les animations en perspective

- **29 juin** : Fête de fin d'année organisée par l'APE au Camp de la Lune (concours de pétanque, brocante, jeux pour enfants, restauration sur place...);
- **30 juin** : Fête du livre organisée par l'amicale laïque au foyer rural de 10H00 à 17H00. Un spectacle pour enfant de 3 à 10 ans aura lieu à 15h30, offert par la mairie ;
- **13 août** : Concert Mille Sources en Dordogne à 21 heures en l'Eglise ;
- **15 août** : Le « Tour du Limousin » passe par St Martin avec l'organisation d'une épreuve « Meilleur Grimpeur », au sommet de la côte d'Argentat, à l'Auzelou. Cette étape sera télévisée sur la chaîne, l'Equipe 21, en direct. Une belle vitrine en perspective pour notre commune.

## Rappels de citoyenneté

### Bruits de voisinage : des horaires à respecter

Les beaux jours revenus et les bruits des tondeuses à gazon sont bien moins doux que le chant des cigales.

Voici un **petit rappel de la réglementation** pour entretenir de bonnes relations de voisinage.

Le beau temps est là, on passe la tondeuse, on fait la fête dans le jardin ou fenêtres ouvertes... sans se soucier quelquefois des limites autorisées. Vous êtes toujours plusieurs à nous demander de rappeler la réglementation en la matière qui vaut d'ailleurs pour les tondeuses comme pour les perceuses et autres travaux ou occupations sonores. Les bruits de voisinage sont régis à par un arrêté préfectoral. Les travaux de jardinage et bricolage ne sont autorisés que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10h à 12h.**

Évidemment, cette réglementation ne vous autorise pas pour autant à laisser libre cours aux décibels pendant ces horaires. **Le bruit anormal du voisinage est interdit de jour comme de nuit**, même si la tolérance est un peu plus grande le jour que la nuit. Certes, c'est bien connu, il n'y a que le bruit des autres qui dérange, mais chacun peut être le gêneur de quelqu'un. Alors, un peu de bon sens et pensez tout de même à vos voisins lorsque vous recevez des amis, lorsque votre chien aboie... Vos relations n'en seront que plus douces.

### Déchets verts ou autres, compostage



Il est **interdit brûler** des déchets verts (végétaux secs ou humides), ou autres déchets chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Tous les déchets verts sont compostables.

La communauté de communes XVD tient à disposition des particuliers des composteurs.

La déchetterie de la Bitarelle de Gros-Chastang prend aussi tous les déchets et est accessible à tous les habitants de St Martin.

### Chiens errants

Il est impératif de ne pas laisser vagabonder les chiens dans les villages et les hameaux



## Les horaires des différents services de la commune

Attention les horaires de la mairie sont modifiés.

Isabelle MAURY a quitté ses fonctions, nous lui souhaitons un plein épanouissement dans son avenir professionnel.

Nous avons le plaisir d'accueillir Virginie VOLLE

### Mairie

A PARTIR du 15 JUIN

Lundi : 9H00 -12H00

Mardi : 9H00 -12H00

Mercredi : 9H00 -12H00

Jeudi : 14H00 -17H00

### La poste

Du lundi au vendredi

11H00-12H00

et

13H00-14H45

### Piscine

Jusqu'au 21 juin : les mercredis 14h – 18h

Fermeture exceptionnelle le 12 juin

Saison estivale à partir du 29 juin : tous les jours de 11h-13h et de 15h à 19h

Fermeture hebdomadaire les jeudis

### Médiathèque

Mardi 9h – 12h

Vendredi 9h – 12h

### La Déchetterie

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

#### Heure d'hiver :

mardi, mercredi, vendredi :13h-17h

samedi :9h-12h et 14h-17h30

#### Heure d'été :

mardi, mercredi, vendredi :14h-18h

Samedi :9h30-12h et 14h-18h

**Jours de Fermeture** : Lundi, Jeudi et Dimanche

Pensez à bien noter votre adresse mail sur le site internet de la commune, si vous souhaitez recevoir les informations en direct.

## Proposition et demande d'Associations

### La ligue contre le cancer



« **Mieux se connaître pour prendre soin de sa santé** », voilà ce que les élèves scolarisés dans les 10 écoles du Territoire Educatif Rural de votre secteur apprennent en classe depuis l'année dernière avec le programme **Explo'Santé** à raison de dix séances par an de 2022 à 2025.

Ce programme expérimental de **développement des compétences psychosociales** s'inscrit dans la démarche des Ecoles promotrices de santé de l'Education Nationale.

Ces compétences sont reconnues pour protéger efficacement les individus dans toutes les dimensions de la santé – physique, mentale, sociale et environnementale. L'objectif est de promouvoir le bien-être au quotidien en classe et de réduire les risques de maladies évitables telles que le cancer ou les maladies cardiovasculaires.

La ligue contre le cancer s'engage auprès des plus jeunes car selon l'Institut National du Cancer (Inca) **40% des cancers seraient évitables** par l'acquisition de gestes protecteurs tels que la pratique d'une activité physique régulière, une alimentation riche en fibres, un comportement adapté aux risques solaires.

Mais les missions de la Ligue ne se limitent pas au périmètre de l'école.

Le Comité de la Corrèze propose des soins oncologiques de support visant à améliorer la qualité de vie des patients pendant et après la maladie. **Ces soins sont gratuits** ; ils sont dispensés par des professionnels à la Maison de santé d'Argentat-sur-Dordogne, notamment des psychologues, des sophrologues, des diététiciens, des praticiens en hypnose médicale, des ostéopathes, des spécialistes en activité physique adaptée et des socio-esthéticiennes.

**Un soutien individuel** est également assuré par une infirmière référente de parcours et une assistante sociale.

De plus, le comité de la Corrèze renforce la promotion des dépistages des cancers (campagnes nationales) , notamment cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose et cancer colo-rectal pour Mars Bleu tout au long de l'année, en collaboration avec les entreprises, les collectivités et les partenaires associatifs.

Si vous êtes concernés ou que vous souhaitez vous engager à nos côtés, vous pouvez nous joindre, du lundi au vendredi, au **05 55 20 94 52** et par mail via [cd19@ligue-cancer.net](mailto:cd19@ligue-cancer.net)

Agir ensemble pour la santé de tous !

# L'ITINÉRÈVE

## Randonnée itinérante

**CORRÈZE • CANTAL • PUY-DE-DÔME**

Depuis 10 ans, l'association "La Dordogne de Villages en Barrages", présidée par Jean-Marc Chirier, œuvre à la mise en valeur du territoire des **gorges de la Haute-Dordogne** par le biais de la randonnée itinérante. En effet cette association a créé et anime un itinéraire de randonnée de **430 km**, appelé "L'itinérève", balisé en blanc & jaune et traversant 3 départements, 2 régions et 37 communes, dont la vôtre !

Cette ambition d'ouverture de la rive gauche (ouverte en 2023) est née du souhait de rallier les deux rives de la Dordogne pour créer des boucles grâce aux différents ponts et barrages et proposer ainsi aux randonneurs des itinérances de quelques jours en boucle, plutôt que seulement en linéaire.

L'association recherche des hébergeurs (à la nuitée) le long du chemin ! Contactez- nous.

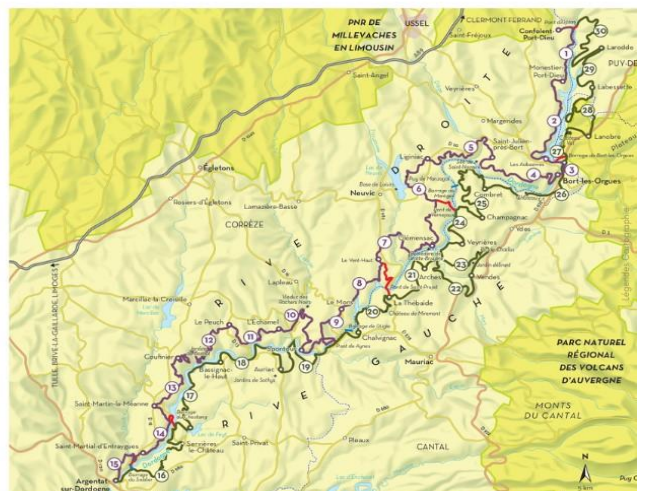
Pour soutenir l'association vous pouvez adhérer (20€/an) par courrier à : Association "La Dordogne de villages en barrages", espace des assos, 19320 Gros-Chastang ou sur notre site internet (boutique-adhérer)

[www.lddvbe.com](http://www.lddvbe.com) / 06.47.12.83.66 / [contact@lddvbe.com](mailto:contact@lddvbe.com)



### Le guide de randonnée

19.90€ disponible auprès de l'association ou dans les bonnes librairies (sur commande)





## PRIVEZ LE D'EAU !

*Pour limiter la population de moustique, supprimez toutes les sources d'eau stagnantes où il pourrait pondre :*

- ▶ *Vider les coupelles de pots de fleurs (ou mettre du sable)*
- ▶ *Ranger le matériel de jardinage : brouette, arrosoirs...*
- ▶ *Ranger les jouets des enfants : bacs à sable...*
- ▶ *Vider son pluviomètre 1 fois/semaine*
- ▶ *Vider les gamelles des animaux*
- ▶ *Entretenir sa pompe de relevage*
- ▶ *Couvrir les bidons, tonneaux... avec un filet*
- ▶ *Nettoyer les gouttières et chéneaux*
- ▶ *Ne pas laisser de cendriers sous la pluie*
- ▶ *Éliminer tous les déchets pouvant contenir de l'eau*
- ▶ *Boucher les siphons des éviers extérieurs et fontaines*
- ▶ *Chlorer ou vider les piscines inutilisées*
- ▶ *Évacuer l'eau qui stagne sur des bâches*
- ▶ *Vérifier qu'il n'y ait pas de l'eau stagnante sous votre terrasse*
- ▶ *Sensibiliser ses voisins à la lutte contre les moustiques*



[MOUSTIQUE-INFO.FR](http://MOUSTIQUE-INFO.FR)